

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU
PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 10 JUIIN 2016

L'an deux mille seize, le dix juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le vingt-cinq mai deux mille seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

Etaient présents :

Mme ALOUI Marie-France

MM. ASCENSIO Jean-Charles– CHOLLIER Bruno – COLLION Thierry - FASSION Gérald (arrivé à 19h30) – Monsieur TADDEI Mathieu (arrivé à 19h20) - VALLOT Michel.

Absent(s) : Madame PAGES Patricia donne pouvoir à Monsieur VALLOT Michel
Madame CHOLLIER Françoise donne pouvoir à Madame ALOUI Marie-France
Monsieur CHAPPAT Anthony

Secrétaire de séance : Mme ALOUI Marie-France

Le PV du 11 mars 2016 est approuvé à l'unanimité

1. NOUVELLES ADHESIONS SYNDICAT BIEVRE VALLOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAHBLV du 12 juin 2013 ;

Vu les délibérations de demande d'adhésion au SIAHBLV des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAHBLV du 30 mars 2016 ;

Monsieur le maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAHBLV) a pour mission l'aménagement des eaux superficielles en vue de protéger les personnes et les biens en tenant compte de la nécessité de préserver les ressources en eaux souterraines et en procédant à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Il a pour vocation de favoriser l'entretien du lit et des berges des cours d'eau de manière cohérente sur l'ensemble du bassin versant et peut directement intervenir, dans certaines conditions, sur le territoire des communes adhérentes.

Le syndicat est également la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Bièvre-Liers-Valloire, en cours d'élaboration.

Monsieur le maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale confirme son souhait de disposer d'une structure unique de gestion des rivières sur le périmètre du SAGE pour coordonner les interventions sur les différents cours d'eau de Bièvre-Liers-Valloire et de disposer d'une structure porteuse pour un futur contrat de rivière.

Monsieur le maire indique que le comité syndical, soutenu par les services de l'état, avait déjà voté à l'unanimité en 2013, l'élargissement du périmètre du syndicat à 13 communes iséroises du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire et que 2 de ces communes (Primarette et Moissieu sur Dolon) n'avaient pas souhaité adhérer à cette époque.

Considérant les délibérations de demande d'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire.
- **APPROUVE** les statuts et le règlement intérieur joints à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

2. CONVENTION 3ABI

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention d'occupation de locaux à titre précaire doit être établie entre la commune et l'association de l'aide alimentaire de Bièvre Isère, Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention définissant les modalités d'occupation de la salle André Morel par l'association d'aide alimentaire de Bièvre Isère
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention

3. ACQUISITION DES PARCELLES DE MONSIEUR FASSION

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition, afin de procéder à l'aménagement de sécurité du virage situé au carrefour de la route de la Guillotière , de deux parcelles appartenant à Monsieur Fassion cadastrée section AE n°121 et 128 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles n°121 et 128 section AE de Monsieur FASSION :
 - Moyennant le prix principal de 1450 €
 - S'ajoute au prix principal, les frais d'acte notarié, estimés selon barème
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour la parcelle de Monsieur HUGONIN la délibération sera prise ultérieurement, quand le prix sera déterminé.

4. VOIRIE - Sécurité

Afin de sécuriser le chemin communal vers Monsieur Millet, le Maire propose d'apposer des panneaux d'interdiction sauf riverain. Le Maire prendra un arrêté.

5. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Considérant la charte nationale partenariale et son cadre national d'acceptation sur la dématérialisation des documents « papier » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes.

Considérant la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé.

Considérant que la présente convention cadre s'inscrit dans le cadre des principes énoncés dans la charte nationale partenariale relative à la dématérialisation dans le secteur public local.

Considérant la nécessité du passage au PESV2 et la dématérialisation totale des paies et pièces comptables, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de créer des signatures électroniques sur les différents budgets.

Monsieur le Maire demande la signature électronique sur l'ensemble des budgets et propose que Madame ALOUI Marie-France, 1^{ère} adjointe puisse avoir la signature électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** signature électronique à Monsieur Le Maire, Thierry COLLION ainsi qu'à son adjointe Madame Marie-France ALOUI
- **AUTORISE** Le Maire à :
 - Dématérialiser les documents de la chaîne comptable et financière
 - Signer la convention

- Demander les habilitations au portail et création des certificats

6. PROJET D'ACQUISITION

Pour faire suite à la visite de la Maison « LAFFONT » organisée par ses enfants avec le Conseil Municipal, plusieurs pistes sont étudiées pour l'éventuelle acquisition de ce bien. Des contacts ont été pris auprès d'EPOA et les élus sont invités à réfléchir sur le choix le plus judicieux pour la commune concernant les possibilités de réhabilitation de ce bien. La commune doit se positionner dans le trimestre qui suit, les options sont les suivantes :

1/ Soit faire l'acquisition de ce bien pour 250 000 € et prévoir 500 000 € de rénovation

2/ Soit se rapprocher d'un bailleur social

3/ Soit prendre contact avec FONCEO qui effectuerait un état des lieux sur la commune dans le cadre du PLUi, et financer l'acquisition grâce à EPOA.

- a) Contacter le service évaluation des Domaines afin de faire une estimation du bien
- b) Se rapprocher d'EPOA pour faire l'acquisition de la maison et étudier une possible répartition des lots pour leur vente (si l'option 3 est retenue)

Questions diverses :

- Une rencontre au sujet de l'ENS (Etang Neuf) est prévue **le mardi 05 juillet 2016 à 14h00** à la Mairie de Bossieu.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la titularisation de Madame Aurélie FABRE le 1^{er} juin 2016 pour faire suite à sa mise en stage le 01 juin 2015.
- Le contrat en CDD de Monsieur Gautier VIANNEY-LIAUD est reconduit jusqu'au 31 décembre 2016 à raison de 22h hebdomadaires.
- Le secrétariat de Mairie sera fermé **le 15 juillet et du 15 août au 02 septembre inclus.**
- Monsieur Le Maire fait part aux élus du questionnaire concernant la mutualisation envoyé par Bièvre Isère Communauté et leur demande de faire leurs suggestions.
- Info sur la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement.
- Info sur l'avancement de l'élaboration du PLUi.
- Chantier ERP église + parking, revoir la constitution des dossiers de demandes de subventions.
- Les garages des locataires du Fournil étant jugés insalubres des devis vont être demandés à des artisans.
- **La prochaine Réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 22 juillet 2016 à 19h30**